

Nous devons mettre un terme au « dumping social » sur les routes européennes

D'une manière générale, le secteur du transport routier doit faire face au dumping social, un terme souvent utilisé à tort et de manière discriminatoire pour définir la main-d'œuvre meilleur marché menant à une concurrence déloyale. Cette problématique est en réalité une question d'exploitation des travailleurs et de violation de leurs droits.

Lorsque l'UE devra, dans les prochaines années, négocier un nouveau train de mesures sur la mobilité et le transport routier, nous devons mieux protéger les travailleurs, notamment en renforçant les règles, en améliorant le contrôle et en durcissant les sanctions dans le secteur du transport routier en Europe. Beaucoup trop de chauffeurs routiers issus de l'Europe de l'Est sont exploités par leurs employeurs et travaillent dans des conditions bien en-deçà des normes de qualité élevée qui devraient être appliquées et mises en œuvre dans tous les pays où ces conducteurs exploités sont actifs. Cette situation contribue à la concurrence déloyale et au dumping social.

Le syndicat danois des travailleurs 3F et l'association des employeurs DTL ont mené une enquête auprès de travailleurs étrangers dans le secteur du transport routier au Danemark. Les résultats indiquent une faille importante dans la législation européenne en matière de niveau de paiement, de cabotage, de conditions de travail et de vie.

Le schéma est clair : les travailleurs salariés de l'Europe de l'Est sont exploités afin de miner le secteur du transport routier dans le nord de l'Europe occidentale. Par ailleurs, des signaux clairs indiquent que le dumping social et la concurrence déloyale constituent une menace sérieuse pour l'industrie du transport et le marché du travail en Europe.

Au final, cette évolution nuira à tous les travailleurs du secteur du transport dans toute l'Europe si l'UE n'agit pas. Il faut agir vite. Au cours des dernières années, le Danemark, la France, la Suède, la Finlande, l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas et la Belgique ont adopté plusieurs mesures nationales pour contrer le dumping social dans le secteur du transport routier. Cette tendance va se poursuivre si l'on ne trouve pas de solutions communes.

Quels changements pouvons-nous apporter ?

Nous suggérons d'encourager l'UE et les autorités nationales à mener des enquêtes similaires pour mettre en lumière les conditions du secteur du transport routier et à utiliser ensuite les données collectées comme base pour des recommandations sur la législation nationale et européenne, qui doit être adaptée ou subir un changement fondamental.

Nous devons effectuer plus qu'un simple contrôle de service dans le cadre de la Directive relative aux transports combinés. Tous les règlements existants comportent de véritables failles car les contrôles ou les sanctions y sont insuffisants, tant au niveau national qu'au niveau européen. Nous devons lutter contre les entreprises boîtes-aux-lettres pour rendre la vie impossible aux entreprises frauduleuses qui outrepassent les règles. Ces efforts doivent être assortis de mesures qui améliorent structurellement les conditions de travail de tous les travailleurs afin d'assurer une qualité élevée de l'emploi dans le secteur.

L'UE doit créer des règlements plus stricts et plus clairement définis pour que nous puissions améliorer les possibilités de contrôle et les sanctions qui ont un effet dissuasif sur les entreprises qui contournent les règles. Les solutions doivent être discutées et réparties aux niveaux national et de l'UE.

Traduction de la résolution adoptée

À l'époque du plus grand changement climatique auquel l'humanité va devoir faire face, notre position contre le dumping social et la concurrence déloyale dans l'industrie du transport routier sera appuyée par notre soutien à des mesures incitatives pour un secteur routier plus vert.

Dans cette perspective, le combat contre le dumping social est également une forme d'encouragement en faveur des modes de transport plus propres.